AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-3-73 489979

PUBLICATION PÉRIODIQUE — **ÉDITION GÉNÉRALE** — ABONNEMENT ANNUEL : **30 F**

ce numéro pourra être vendu séparément au prix de : 1 F

N° 150 - MARS 1973

Pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1973

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

LES PESTICIDES HOMOLOGUES sont suivis de leur dose d'emploi exprimée, sauf indications contraires en grammes de matière active par hectolitre d'eau. En ce qui concerne les poudrages, les doses sont indiquées, en grammes de matière active par hectare, pour les cultures annuelles seulement.

LES PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE sont précédés d'un astérisque.

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Carpocapse des pommes et des poires :

arséniate de plomb : 80 g d'arsenic
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
* dialifor
diazinon : 30 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 50 g
* formétanate
formothion : 50 g
malathion : 75 g
méthoxychlore : 125 g
méthidathion : 30 g
* ométhoate
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosmet : 50 g
phosphamidon : 40 g
* tétrachlorvinphos

Tordeuse orientale du pêcher :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 120 g
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
méthidathion : 40 g
mévinphos : 50 g
parathion éthyl et méthyl : 25 g
phosalone : 60 g

Pucerons :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 30 g
* dioxacarbe (puceron vert du pêcher)
endosulfan : 60 g
endothion : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 10 g
lindane : 30 g
malathion : 75 g
* métamidophos
méthidathion : 30 g
méthomyl : 50 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos (puceron vert du pommier)
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosphamidon : 20 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
vamidothion : 50 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 30 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
* ométhoate
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
* propargil
tétradifon : 16 g
* tétrasul

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dérivé du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 37,5 g

formamidine

* chlorphénamidine

divers

chlorfénéthol + chlorfensulfide : 37,5 g + 37,5 g
* chlorphénamidine + formétanate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* fénazaflor (pommier seulement)
* hydroxyde de tricyclohexylétain
* mercaptodiméthur

P 313

Mouche méditerranéenne des fruits :

diéthyldiphényldichloréthane : 175 g
diméthoate : 30 g
endothion : 50 g
fenthion : 50 g
formothion : 37,5 g
malathion : 100 g
méthoxychlore : 250 g
trichlorfon : 100 g

Mouche de la cerise :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
endothion : 50 g
fenthion : 50 g
formothion : 50 g
* malathion
oléoparathions : 20 g

Mouche de l'olive :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
endothion : 50 g
* fenthion
formothion : 40 g
phosphamidon : 30 g

2. — MALADIES

Tavelures :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum)
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

* bénomyl
captafol : 100 g
captane : 150 g
carbatène : 200 g
* carbendazim
dichlone : 50 g
dithianon : 50 g
doguadine : 70 g
folpel : 100 g
mancozèbe : 160 g
manèbe : 160 g
* méthylthiophanate
oxyquinoléate de cuivre : 80 g
propinèbe : 200 g
soufres micronisés : 600 g de soufre (dose max.)
thirame : 200 g
zinèbe : 200 g
zirame : 180 g

association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdiums :

* benomyl
binapacryl : 50 g
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
drazoxolon : 40 g
* méthylthiophanate
soufres fluents en poudrage
soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose maximum)
soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose maximum)

Cloque du pêcher :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 250 g
ferbame : 175 g
thirame : 175 g
zirame : 175 g
association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

colorants nitrés : 600 g
* dinoterbe
huiles anthracéniques : 5 l d'huile réelle
huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
oléoparathions : 1,25 l d'huile réelle + 45 g de parathion
association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés, association d'huiles anthracéniques et d'huiles de pétrole, association d'huiles anthracéniques, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

* acéphate
arséniate de plomb : 100 à 120 g d'arsenic
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbaryl : 120 g
carbaryl : en poudrage
* dialifor
diazinon : 25 g
diazinon : en poudrage
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
malathion : 75 g
malathion : en poudrage
* méthomyl
méthidathion : 30 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
parathion éthyl et méthyl : en poudrage
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 30 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 75 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 20 g
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
* monocrotophos
* ométhoate
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
* propargil
tétradifon : 16 g
* tétrasul

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g
dicofol : en poudrage

quinoxaline

thioquinox : 37,5 g

formamidine

* chlorphénamidine

divers

dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain
* mercaptodiméthur

2. — MALADIES

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
* captafol
captane : 175 g
carbatène : 300 g (raisin de table)

* dichlofluanide
folpel : 150 g
folpel : en poudrage
* mancopper
mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de métiram-zinc et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

hydroxyde de cuivre, mancozèbe, manèbe, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre en traitements complémentaires du mildiou de la grappe en poudrage

LES MONILIOSES

Les cultures fruitières sont lésées avec plus ou moins d'intensité selon les années par les dommages provoqués par le développement de deux maladies cryptogamiques dont sont responsables deux champignons Monilia [illegible] et Monilia fructigena.

Si le second se rencontre sur les fruits de toutes les espèces, le premier touche les fleurs des arbres fruitiers à noyaux qui en sont les victimes principales. L'abricotier, l'amandier, le cerisier, le pêcher et le prunier voient parfois leur floraison à peu près anéantie.

Les germes de la maladie (fine poudre grisâtre) se dispersent à partir de coussinets sporifères qui se développent à l'automne ou au début de l'hiver sur les rameaux (et les fruits momifiés) des arbres contaminés l'année précédente. Le froid ne limite pas la formation des spores qui est favorisée par la pluie et les condensations nocturnes.

Les traitements cupriques d'hiver détruisent un grand nombre de coussinets réduisant l'innoculum. Cependant les risques de contamination restent importants car tous les arbres d'une petite région ne sont pas traités, or ces spores sont facilement dispersés et transportés par le vent.

Pour prévenir l'infection des fleurs et des jeunes fruits il convient de traiter à des époques végétatives précises.

Abricotier :	début du stade B entre les stades E et F	-	début du stade D éventuellement stade H
Cerisier :	stade C - entre les stades E et F - éventuellement stade I		
Pêcher :	stade C - entre les stades E et F - stade G		
Prunier :	stade D - entre les stades E et F - stade H		

Des traitements supplémentaires seront éventuellement conseillés par la Station d'Avertissements Agricoles si les conditions atmosphériques les justifient.

Les traitements lavés par la pluie seront remplacés autant que ce sera nécessaire.

Utiliser :

Benomyl, Carbatène, Folpel, Mancozèbe, Thiabendazole, Thirame.

D'autres anticryptogamiques organiques peuvent présenter un intérêt expérimental.

. . . .

Le numéro de Février 1973, ainsi que son supplément, doit porter le n° 149 et non pas le n° 148.

FUSICOCCUM AMYGDALI

Le traitement préfloral contre la Cloque lorsqu'il a été réalisé avec un produit cuprique, du Zirame, ou du Thirame, avait également une action contre le Fusicoccum.

Dans les plantations très touchées par la maladie, un nouveau traitement (avec l'un des deux anticryptogamiques de synthèse) sera très utile.

TEIGNE DE L'OLIVIER

(1ère génération)

Des feuilles minées sont actuellement observées; si 10 % des feuilles le sont un traitement à base d'arséniate de plomb serait utile pour réduire l'importance des générations ultérieures.

TEIGNE DU CERISIER

Ce ravageur commet des dégâts qui sont parfois sous évalués. Nous recommandons donc l'exécution de traitements sur tous les arbres des plantations dans lesquelles l'insecte a été décelé avec :

un colorant jusqu'au stade B
un oléoparathion jusqu'au stade C

C O L Z A

Départements de l'Aude et du Gard

Les captures de ravageurs actuellement observées par les postes de piégeage de la Station ne justifient pas l'exécution de traitements.

AVIS A NOS LECTEURS

Les abonnés de la Station qui souhaiteraient posséder les tableaux de stades repères du pêcher et du prunier peuvent les recevoir gratuitement sur simple demande accompagnée d'une enveloppe timbrée, établie à leur adresse.

L'INSPECTEUR
Chef de Circonscription
P. BERVILLE

Les Ingénieurs,
CHRESTIAN - TROUILLON

Tirage du 8 Février 1973 - 2 400 exemplaires
précédent tirage 27 Février 1973

Black-rot :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

captafol : 180 g	mancozèbe : 280 g
captane : 175 g	manèbe : 280 g
* dichlofluanide	propinèbe : 280 g
folpel : 175 g	zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Pourriture grise :

* bénomyl
* captane
* dichlofluanide
* folpel (pulvérisation et poudrage)
* méthylthiophanate
* thirame

Oïdium :

* bénomyl
* dichlofluanide

dinocap : 30 g
dinocap : en poudrage
soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur
soufres : en poudrage

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

* dinoterbe

huiles anthracéniques, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathions : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Excoriose :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic
colorants nitrés : 600 g
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC

Esca :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMME DE TERRE

Doryphore :

arséniate de chaux : 140 g d'arsenic
arséniate de plomb : 170 g d'arsenic
azinphos éthyl et méthyl : 40 g

carbaryl : 75 g	* mercaptodiméthur
carbaryl : 1 000 g en poudrage	méthidathion : 30 g
chlorfenvinphos : 25 g	* ométhoate
* dioxacarb	phosalone : 60 g
endosulfan : 35 g	phosalone : 800 g en poudrage
endosulfan : 600 g en poudrage	phosmet : 50 g
lindane : 8 g	phosphamidon : 30 g
lindane : 100 g en poudrage	promécarbe : 75 g
	roténone : 10 g
	roténone : 100 g en poudrage

toxaphène et polychlorocamphane : 150 g
toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g en poudrage

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne : 500 g de cuivre métal

captafol : 160 g	manèbe : 160 g
folpel : 150 g	
mancozèbe : 160 g	métiram-zinc : 200 g

oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal
oxychlorure de cuivre : en poudrage
oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
oxyde cuivreux : en poudrage
propinèbe : 200 g
sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
sulfate basique de cuivre : en poudrage
tétrachloroisophtalonitrile : 150 g
zinèbe : 200 g
association de carbatène et de cuivre, * association de folpel et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
mancozèbe, manèbe (spécialités à 6 % de matière active minimum) : 1 800 g en traitements complémentaires en poudrage

D. - COLZA

(en grammes de matière active à l'ha)

Petite altise du colza :

endosulfan : 150 g en pulvérisation
200 g en poudrage
lindane : 120 g en pulvérisation
160 g en poudrage
malathion : 500 g en pulvérisation
700 g en poudrage
méthidathion : 200 g en pulvérisation
parathions : 130 g en pulvérisation
180 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 1 700 g en pulvérisation
2 300 g en poudrage

Grosse altise, méligèthe :

endosulfan : 250 g en pulvérisation
300 g en poudrage
lindane : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
malathion : 700 g en pulvérisation
900 g en poudrage
méthidathion : 250 g en pulvérisation
parathions : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
phosalone : 1 000 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 2 250 g en pulvérisation
3 000 g en poudrage

Charançon des tiges :

endosulfan : 400 g en pulvérisation
500 g en poudrage
lindane : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
méthidathion : 300 g en pulvérisation
parathions : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

Charançon des siliques :

endosulfan : 600 g en pulvérisation
800 g en poudrage
lindane : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
méthidathion : 500 g en pulvérisation
parathions : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
phosalone : 1 200 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

E. - BETTERAVE

(en grammes de matière active à l'ha)

Pucerons :

* * aldicarbe (traitement du sol)
* * carbofuran (traitement du sol)
* * dialifor
* diméthoate : 500 g
* disulfoton : 1 000 g (granulés dans la raie du semis)
* endothion : 500 g
* formothion : 500 g
* isolane : 200 g
* lindane : 300 g
* mévinphos : 350 g
* oxydéméton méthyl : 200 g
* parathion éthyl : 200 g
* parathion méthyl : 300 g
* * phorate (traitement du sol)
* phosphamidon : 300 g
* vamidothion : 500 g

Mouche de la betterave :

* * aldicarbe (traitement du sol)
* azinphos éthyl et méthyl : 250 g
* * carbofuran (traitement du sol)
* diazinon : 150 g
* diméthoate : 250 g
* endothion : 600 g
* fenthion : 500 g
* * formétanate
* formothion : 250 g
* lindane : 300 g
* mévinphos : 350 g
* parathions : 150 g
* * phorate (traitement du sol)
* phosalone : 500 g
* phosphamidon : 200 g
* toxaphène : 1 500 g
* trichlorfon : 300 g

F. - MAIS

(en grammes de matière active à l'ha)

Pyrale :

* * bacillus thuringiensis
* * carbaryl
* D D T (granulés) : 1 500 g
* * parathion

G. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :

* azinphos éthyl et méthyl : 40 g
* bromophos : 50 g
* carbophénothion : 45 g
* * dialifor
* diazinon : 25 g
* diazinon : 350 g en poudrage
* dichlorvos : 100 g
* diéthion : 75 g
* diméthoate : 30 g
* endosulfan : 60 g
* * endothion
* fénitrothion : 50 g
* fenthion : 75 g
* formothion : 40 g
* isolane : 6 g
* lindane : 30 g
* lindane : 400 g en poudrage
* malathion : 75 g
* malathion : 1 000 g en poudrage
* * méthidathion
* * méthomyl
* mévinphos : 35 g
* naled : 100 g
* nichlorfos : 50 g
* nicotine : 150 g
* * ométhoate
* parathion éthyl : 20 g
* parathion méthyl : 30 g
* parathions : 250 g en poudrage
* phosalone : 60 g
* pirimicarbe : 37,5 g
* prothoate : 30 g
* pyréthrines synergisées : 12 g
* roténone : 20 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

* azinphos éthyl et méthyl : 40 g
* carbophénothion : 45 g
* * dialifor
* diazinon : 25 g
* diazinon : 360 g en poudrage
* diéthion : 100 g
* malathion : 75 g
* méthidathion : 40 g
* naled : 100 g
* parathion éthyl : 25 g
* parathion méthyl : 30 g
* phenkapton : 20 g
* phosalone : 60 g
* prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

* diméthoate : 30 g
* formothion : 40 g
* mévinphos : 35 g
* * ométhoate

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

* chlorbenside : 50 g
* chlorofénizon : 50 g
* fénizon : 50 g
* * propargil
* tétradifon : 16 g
* * tétrasul

composés halogénés

* dicofol : 50 g
* dicofol : 700 g en poudrage

dérivés du benzène

* binapacryl : 50 g

quinoxaline

* chinométhionate : 12,5 g
* thioquinox : 40 g

formamidine

* * chlorphénamidine

divers

* dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* * mercaptodiméthur

Mouche de l'asperge :

(aspergeraies en voie d'établissement)

* diazinon : 30 g
* diméthoate : 50 g
* endothion : 50 g
* formothion : 50 g

Mouche de l'endive :

* diméthoate : 30 g
* formothion : 37,5 g

Mouche de l'oignon :

* * carbophénothion (traitement du sol — granulés)
* chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5000 g/ha
* diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
* diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
* diéthion (traitement des semences) : 60 g/kg
* dichlofenthion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
* * fonofos
* trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha
* trichloronate (traitement des semences) : 40 g/kg

Mouche de la carotte :

* * carbophénothion (traitement du sol — granulés)
* chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5 000 g/ha
* diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
* diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
* dichlofenthion (traitement du sol) : 6 000 g/ha
* * fonofos (traitement du sol)
* trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha

Oïdiums :

* * bénomyl
* chinométhionate : 7,5 g
* dinocap : 25 g
* dinocap : en poudrage
* * drazoxolon
* * méthylthiophanate
* * méthyrimol
* soufres fluents (poudrage)
* soufre micronisé : 600 g de soufre pur (dose maximum)
* * thiophanate

(1) **Les acaricides ont été divisés en groupes chimiques, pour permettre aux utilisateurs de varier leur choix, afin d'éviter d'éventuels phénomènes d'accoutumance.**

(Listes établies par le Service Central de la Protection des Végétaux)

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - N° Paritaire 37.656 - FRANLY - 13500 *Directeur-Gérant : L. BOUYX*